



MARCHÉ DE NOËL

04 AU 06 DÉCEMBRE 2026

DEMANDE DE PARTICIPATION

(CAP Entraigues se réserve le droit de refuser toute demande)

ATTENTION Places limitées – **À RETOURNER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2026**

Je soussigné(e),

Nom / Prénom :

Représentant Société/Association :

N° SIRET :

Dont le siège est à :

Ayant la fonction de : dans l'entreprise.

Téléphone : Mobile :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

N° Immatriculation de mon véhicule :

Demande à participer au marché de Noël d'Entraigues-sur-la-Sorgue les 05,06 et 07 décembre 2025.

Déclare sur l'honneur :

- Être en règle au regard des obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'Urssaf,
- Être en règle au regard des obligations fiscales relatives au paiement des taxes et contributions dues au Trésor Public,
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne.

PRODUITS / SERVICES

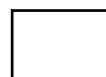
Je souhaite proposer les produits et/ou services suivants :

.....

.....

.....

☐ Je joins à ma demande des informations complémentaires (**photos**, brochure...)(*fortement recommandé*)



TARIFS Cocher l'option désirée :

- ☐ **2 TABLES (1.80M x2) + 1 GRILLE DANS LA SALLE DES FÊTES :90€TTC**
- ☐ **1 BARNUM (3x3M) avec 1 table et 2 chaises : 60€ TTC**
- ☐ **2 BARNUMS (6x3M) avec 2 tables et 2 chaises : 120€ TTC**
- ☐ **1 CHALET COMPTOIR (2.5x2M) avec 1 table et 2 chaises (prévoir 1 cadenas) : 120€ TTC**
- ☐ **1 CHALET OUVERT (3x2.5M) avec 1 table et 2 chaises (prévoir 1 cadenas) : 140€ TTC**

- ☐ **STAND AU SOL (4x2,5m) 50€TTC**
- ☐ **STAND AU SOL (6x2,5m) :75€TTC**
- ☐ **STAND AU SOL (8x2,5m) :100€TTC**

☐ **STAND AU SOL supérieur à 8M :**

Le prix d'un stand au sol supérieur à 8M est de 100€ + 10€ TTC/m supplémentaire. Attention, si la profondeur du stand est supérieure à 4M le tarif est majoré de 25%. Soit

- **STAND AU SOL (8x2,5m) :** **100 € TTC**
- **MÈTRE LINÉAIRE SUPPLÉMENTAIRE :** X **10€** €
- **SOUS-TOTAL :** €
- **SI PROFONDEUR DU STAND > 4M +** **+ 25%**
- **TOTAL** €

Merci d'indiquer les dimensions du manège (L x P x H) :

LOGISTIQUE

- **Demande l'accès au courant électrique :**

Pour quelle utilisation :

Puissance nécessaire :

Cocher l'option désirée :

- ☐ **ACCES ÉLECTRIQUE 220V**
- ☐ **ACCES ÉLECTRIQUE AUTRE VOLTAGE – Précisez :**

CONSIGNES INCENDIE

Je m'engage à respecter les dispositions générales et particulières de sécurité incendie et notamment les dispositions relatives aux obligations des exposants (*article T8 de l'arrêté du 11 janvier 2000 reproduit ci-dessous correspondant aux consignes de sécurité incendie*).

- 1 Les exposants et locataires des stands doivent respectivement appliquer les consignes de sécurité incendie.
- 2 Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par le chargé de sécurité, toutes dispositions doivent être prises pour que celui-ci puisse les examiner en détail. Dans chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite de réception. Il doit tenir à la disposition des membres de la commission tous renseignements concernant les installations et les matériaux visés à l'article T21 (*procès-verbaux de classement de réaction au feu des matériaux constitutifs à l'aménagement ou de la décoration de leur stand*), sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité.
- 3 Les exposants et locataires des stands utilisant des machines, des moteurs thermiques ou à combustion, des lasers ou tout autre produit dangereux, doivent effectuer une déclaration à l'organisateur un mois avant l'ouverture au public.



- 4 Tout exposant ayant un risque incendie dû à l'utilisation de matériel électrique (frigo, appareil de chauffage, véhicules équipés...) doit avoir un extincteur répondant aux normes en vigueur.

J'ai bien pris note également des informations complémentaires suivantes :

- **Site ouvert et gardé**

Un service de sécurité est assuré durant toute la période de l'évènement. Néanmoins, il est expressément convenu que CAP Entraigues décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte ou endommagement du matériel ou des produits appartenant à l'exposant, pendant toute la durée de l'exposition, le montage ou le démontage.

- **Horaires d'ouverture au public**

Le marché de Noël se déroule le 04, 05 et 06 décembre 2026.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Vendredi : 17h00 – 21h00

Samedi : 10h00 – 21h00

Dimanche : 10h00 – 18h00

- Les exposants doivent être opérationnels une demi-heure avant l'ouverture au public jusqu'à fermeture.
- En cas d'intempéries (forte pluie, vent violent, neige abondante) la manifestation peut être suspendue. CAP Entraigues ne pourra être tenu responsable du mauvais temps et par conséquent, dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.
- **Il est interdit de fermer les stands par anticipation sans en avoir informé le responsable de la manifestation.**

- **Annulation de l'évènement**

Si l'évènement venait à être annulé, CAP Entraigues effectuerait le remboursement (si paiement par virement ou en espèces) ou le renvoi des chèques du montant de la participation au marché.

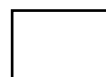
- **Montage et démontage**

Le montage ne pourra se faire que le **vendredi 04 décembre entre 11h et 15h**. Il vous est demandé de vous présenter place de la Mairie afin de connaître votre emplacement. De plus, votre stand doit être **décoré/animé sur la thématique de Noël.**

Le démontage devra être terminé impérativement le **06 décembre à la fin de la manifestation.**

- **Réservation et Paiement**

- La validité de la demande d'inscription de l'exposant n'est valable que si le dossier complet est retourné à CAP Entraigues **au plus tard le 1 NOVEMBRE 2026** (cachet de la Poste faisant foi).
- Pour effectuer sa sélection, l'organisateur tient compte de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image du Marché de Noël.
- Les exposants candidats reçoivent un courrier / mail d'acceptation ou de refus dans les plus brefs délais.
- L'attribution des emplacements ainsi que l'espace de vente sont déterminées par les organisateurs. L'exposant dont la demande ne serait pas accueillie ne pourra prétendre au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement de la somme versée lors de sa demande.
- Les critères demandés : dossier complet. Priorité aux produits locaux, artisanaux et ceux liés aux traditions des fêtes de fin d'année.
- Le montant de la location (cf proposition jointe) pour les 3 jours de manifestation. En cas de désistement de l'exposant sans justificatif de motif impérieux **après le 15 novembre 2026, aucun remboursement ne sera effectué et le chèque de caution sera encaissé.**



- **Vente et produits**

- NE PEUT ÊTRE VENDU sur la manifestation un autre produit que celui présenté en amont et Sélectionné par CAP Entraigues.
- Les articles présentés sur les stands doivent être conformes aux photos et descriptifs fournis avec le dossier d'inscription et doivent être proposés pendant toute la durée du marché.

- **Respect de la réglementation**

- L'exposant est tenu de se conformer aux lois et aux décrets en vigueur concernant le Commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, notamment en matière d'hygiène et de salubrité (alcool, denrées périssables, jouets...).
- L'exposant doit être en conformité avec la réglementation concernant les autorisations de licences I et II, la vente à emporter...

Je déclare avoir pris connaissance des informations présentées dans ce document et m'engage d'ores et déjà, en cas d'acceptation de ma demande, à respecter les prescriptions générales de l'exposition ainsi que les prescriptions de sécurité.

Attention les horaires d'ouverture au public sont à respecter, tout départ ou fermeture avant l'heure entrainera l'encaissement du chèque de caution.

Je m'engage à retourner l'ensemble de ce document dûment **paraphé.**

Je joins à la présente :

- ☐ Un extrait KB ou extrait du répertoire des métiers pour les artisans (de moins de 3 mois)
- ☐ Une attestation d'assurance en cours de validité (pour la période de l'évènement)
- ☐ Une attestation fiscale pour les exposants/commerçants étrangers
- ☐ Une attestation de conformité du métier pour les forains
- ☐ Un chèque de caution de 100 € qui sera encaissé si je ne viens pas ou que je pars avant 18h
- ☐ Un chèque pour le règlement de mon emplacement à l'ordre de CAP Entraigues d'un montant de €.

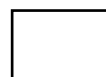
J'ai bien noté qu'en l'absence de communication de ces documents, ma demande de participation ne pourra être traitée.

Règlement : Versement obligatoire de la totalité (chèque encaissé à la fin de l'évènement).

Je joins un chèque de€ à l'ordre de CAP Entraigues **+ le chèque de caution de 100€.**

Fait à Le

Cachet et signature (à faire précéder de la mention « Lu et approuvé ») :



MARCHÉ DE NOËL

04, 05 ET 06 DÉCEMBRE 2026

ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

FICHE DE DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT

Exposition :

Lieu :

Nom du stand :

Raison sociale de l'exposant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Nom du responsable du stand :

Type de matériel ou d'appareil présent en fonctionnement :

Risques spécifiques

Source d'énergie électrique supérieure à 100 KVA : Gaz liquéfiés :

Liquides inflammables (*autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles*)

- Nature : Quantité :
- Mode d'utilisation :

Risques nécessitant une demande d'autorisation adressée par l'exposant à l'administration compétente.

Date d'envoi de la demande :

Moteur thermique ou à combustion :

Générateur de fumée :

Gaz propane :

Autres gaz dangereux (*préciser*) :

Autre cas non prévus (*préciser*) :

IMPORTANT : Les matériels présentés en fonctionnement doivent, soit comporter des écrans ou carter fixés et bien adaptés, mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, ou tout au moins à une distance d'un mètre des circulations générales.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Fait à : le :

Signature de l'exposant ou de son représentant.

